



Délai permis de démolition

Par **Valerie74**, le **01/09/2016** à **14:00**

Bonjour,nous avons obtenu un permis de démolir et avant la fin du délai de recourt des tiers nous avons commencé a enlever quelques tuiles.la mairie nous reproche de ne pas avoir attendu deux mois. Je vous remercie par avance de bien vouloir me renseigner sur nos droits.est t'il conseille ou indispensable d'attendre la fin du délai?

Par **morobar**, le **01/09/2016** à **14:23**

Bonsoir,rnIl est toujours conseillé d'attendre que le délai de recours soit échu, mais je ne vois pas en quoi le risque encouru regarde les services municipaux.rnEn effet les risques sont, en cas de recours d'un tiers, l'obligation de suspendre voire de remise en état antérieur.

Par **talcoat**, le **01/09/2016** à **19:16**

Bonjour,rnS'agissant d'un permis de démolir il est difficile de voir qui pourrait tenter un recours et de toutes façons cela ne concerne pas la municipalité qui a donné l'autorisation.rnCordialement